

Coordination Syndicale Départementale CGT des Services Publics du Puy-de-Dôme

Monsieur le Président du CDG 63
7 rue Condorcet
La Pardieu
63063 Clermont-Ferrand Cedex 1

Clermont-Ferrand le 21 février 2022

Objet : Préavis de grève de 0 h à 24 h pour les journées du mardi 1^{er} mars au jeudi 31 mars 2022

Monsieur le Président,

La loi dite de transformation de la Fonction publique entend bien changer la nature de la Fonction Publique Territoriale, et le gouvernement utilise des moyens de grande ampleur afin d'atteindre ce but.

Après de nombreuses interpellations et mobilisations des salariés du secteur public, il est déplorable de constater une absence totale de réponse de la part du Gouvernement.

POURTANT, les professionnel.le.s répondent toujours présent.e.s, et ce malgré un état d'épuisement évident et un manque de moyens déplorable qui met à mal la qualité du Service Public. Aujourd'hui les professionnel.le.s sont à bout, ils quittent les services sans aucune perspective, choisissant cette situation précaire plutôt que de continuer à subir une maltraitance institutionnelle qui dégrade la santé.

Il est URGENT de réagir, il en va de la survie de ce qui fait la force vive de notre pays, qui comme l'a dit Monsieur MACRON, permet à l'Etat de tenir en cas de crise. Il serait plus que temps de ne pas l'oublier et d'honorer de si belles paroles.

Nous en sommes loin.

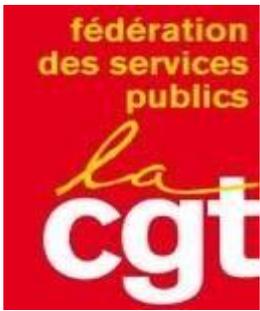
Le gouvernement prévoit pour la fin d'année de faire passer une ordonnance portant « Codification » du statut, ce qui implique le passage des droits collectifs à des droits renégociables attachés à la collectivité ou à l'administration. C'est la fin du droit à la carrière, aux avancements, la fin des commissions de réforme, des instances paritaires, du Conseil supérieur de la Fonction Publique Territoriale, c'est l'ouverture à marche forcée de la mise en concurrence entre salariés, contractuels et fonctionnaires.

Le but : aller vers une privatisation massive, transformant de fait un système fondé sur l'égalité de traitement des usagers et des agents en un système ubérisé, privatisé, concurrentiel...

Ce n'est pas au virus que Macron a déclaré la guerre, c'est aux services publics territoriaux... et aux agents chargés de les mettre en œuvre ! On leur vole des congés, on restreint leur droit de grève, on leur impose les 1607 heures, on casse le statut, on remet en cause des « bénéfiques » qui permettait de compenser l'écart des salaires Public/Privé et séduisait les travailleurs arrivant sur le marché du travail. Cette loi devrait être nommée « Loi de casse de la Fonction Publique Territoriale ! »

Les premiers de corvées sont en colère !

Nous avons d'autres choix : une autre répartition des richesses, un autre modèle de société, un autre système de développement économique, soucieux de la planète et de ceux qui l'habitent. **Nous devons défendre notre modèle de Fonction Publique qui est la clé de voûte de notre modèle social**, préservant



Coordination Syndicale Départementale CGT des Services Publics du Puy-de-Dôme

en toutes circonstances l'intérêt général.

C'est pourquoi la Fédération CGT des Services publics revendique :

- ▶ L'abrogation de la loi de transformation de la fonction publique : le maintien de tous les accords antérieurs à 2001 sur le temps de travail et la non application autoritaire des 1607 heures annuelles ;
- ▶ 10 % de temps de travail en moins pour un temps de travail hebdomadaire à 32 heures ;
- ▶ Dégel du point d'indice et 10% d'augmentation immédiate de sa valeur pour le rattrapage des dix dernières années ;
- ▶ 10% d'effectif supplémentaire ! C'est 500 000 emplois à créer, de suite, et un plan de création massive de postes de fonctionnaires car les besoins sont importants dans toutes les collectivités ;
- ▶ L'abrogation du jour de carence ;
- ▶ L'abandon des projets de réforme en cours et notamment le projet de loi 3 Ds.

Afin de permettre aux salarié-e-s et agent-e-s de défendre leur santé, leur emploi, pour améliorer leurs conditions de travail,

Afin de permettre à l'ensemble des agents de la Fonction publique territoriale et des salariés relevant de la partie privée de notre champ fédéral (entreprises de l'eau et de l'assainissement, thanatologie, secteur privé du logement social) **de faire entendre leur voix**,

Afin de couvrir l'ensemble des initiatives et mobilisations qui pourront être décidées au plan local comme national,

La Coordination Syndicale Départementale (C.S.D) du Puy de Dôme, sous couvert de la Fédération CGT des Services publics, **dépose un préavis de grève** de 0 à 24 h pour les journées du 1er mars 2022, 2 mars 2022, 3 mars 2022, 4 mars 2022, 5 mars 2022, 6 mars 2022, 7 mars 2022, 8 mars 2022, 9 mars 2022, 10 mars 2022, 11 mars 2022, 12 mars 2022, 13 mars 2022, 14 mars 2022, 15 mars 2022, 16 mars 2022, 17 mars 2022, 18 mars 2022, 19 mars 2022, 20 mars 2022, 21 mars 2022, 22 mars 2022, 23 mars 2022, 24 mars 2022, 25 mars 2022, 26 mars 2022, 27 mars 2022, 28 mars 2022, 29 mars 2022, 30 mars 2022 et 31 mars 2022.

Notre organisation reste disponible pour toute négociation sur les revendications du personnel.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de notre haute considération.

Préavis de grève adressé ce jour à Mr le Préfet

**Pour la C.S.D C.G. T
Le secrétaire général**

Aodren LE GUERN